

De plus, la perte du capital naturel que représente le déclin de la **diversité biologique** est préoccupante. Jusqu'à maintenant, 276 espèces sauvages ont été désignées comme étant en péril par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. De ce nombre, 10 sont disparues à tout jamais et 11 autres ne se retrouvent plus à l'état sauvage au Canada.

Le gouvernement fédéral a déposé sa première loi sur la protection des espèces en péril qui vise à empêcher l'extinction ou la perte d'espèces fauniques à l'état sauvage et à les rétablir. La loi proposée, intitulée *Loi sur la protection des espèces en péril au Canada* (LPEPC), met l'accent sur la coopération entre les divers intervenants — les provinces, les territoires, les Autochtones, les agriculteurs, les scientifiques, les groupes environnementaux et l'industrie. De concert avec l'Accord national pour la protection des espèces en péril qui a été signé par le gouvernement fédéral et les provinces, elle assurera la protection immédiate des espèces en danger de disparition partout au Canada. L'adoption de la LPEPC remplira en partie les principaux engagements du Canada dans le cadre d'une entente des Nations Unies, soit la Convention sur la diversité biologique.

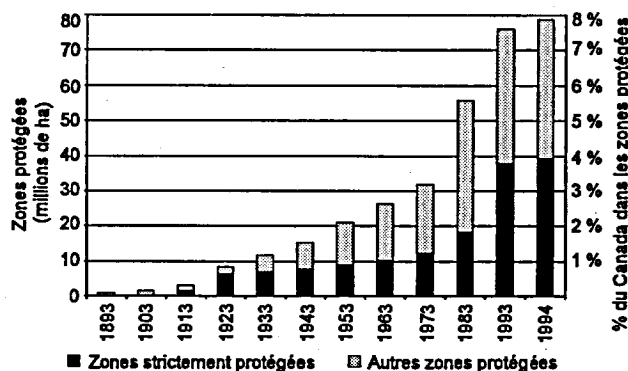
La Stratégie canadienne de la biodiversité repose sur toute une gamme d'initiatives existantes pour donner suite à la Convention sur la diversité biologique. La Stratégie contient des orientations qui portent sur des questions bien précises pour conserver et promouvoir l'utilisation durable de la biodiversité canadienne. Élaborée par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, elle met à profit la participation et l'engagement d'un large éventail de groupements d'intérêt. Le Québec et la Colombie-Britannique sont les premières provinces à faire officiellement rapport sur la mise en oeuvre de la Stratégie et de la Convention sur leur territoire.

Le nombre croissant d'espaces protégés est un autre exemple révélateur des tendances à protéger la biodiversité. En 1970, le réseau

des parcs nationaux canadiens comptait 23 parcs; 15 autres s'y sont ajoutés depuis. La Colombie-Britannique a ajouté environ 8,6 millions d'hectares à ses zones protégées entre 1990 et 1995. Des modifications fiscales du gouvernement fédéral encouragent les dons de terres écosensibles, contribuant ainsi à la préservation de la biodiversité et des habitats fauniques dans l'ensemble du Canada. Néanmoins, on se préoccupe toujours de l'absence relative de protection pour un grand nombre d'écosystèmes, principalement dans les parties les plus peuplées du pays. Il se produit encore des pertes de terres dues à des modèles inefficaces d'aménagement urbain, et des questions continuent de se poser au sujet de la protection d'habitats comme les milieux humides.

On s'accorde à dire dans le monde entier, par le biais du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat, que les activités humaines

Croissance de l'établissement de zones protégées au Canada



Nota :

- 1) Les zones strictement protégées comprennent les réserves naturelles, les régions naturelles, les parcs nationaux, de nombreux parcs provinciaux et les repères géodésiques naturels.
- 2) Les autres espaces protégés comprennent les zones de gestion des espèces ou des habitats, les paysages terrestres et marins protégés et les régions riches en ressources gérées.

Source : Environnement Canada

Les gouvernements canadiens ont augmenté le nombre de zones protégées dans le cadre d'efforts visant à préserver les espèces en péril et à conserver les écosystèmes représentatifs.